



Organisée par l'association Familles d'Osny  
et du Val de Viosne

en partenariat avec la ville d'Osny

Forum des arts et des loisirs

Rue Aristide Briand face à la gare



**BOURSES**

**vêtements**

**PRINTEMPS**

**ETE**



**Osny 2019**

**Dépôt 26 mars**  
de 9 heures à 19 heures

**Achat 27 mars**  
de 9 heures à 18 heures

osny.bourses@gmail.com 06 13 95 43 25  
et

01 30 31 12 41 de 10 à 12h et de 16 à 18h

Prochaine bourse aux vêtements Automne - Hiver

Achats le mercredi 25 septembre 2019

Toutes les informations <https://sites.google.com/view/bourses-osny/accueil>

Par personne physique : 20 articles par carte et 2 au maximum

Vente des cartes et étiquettes

Mardi 26 mars : pendant les dépôts

Vente des objets

Mercredi 27 mars de 9h à 18h

Païement et reprise des invendus

Vendredi 29 mars **de 15 à 18 h. IMPERATIVEMENT:**

Les étiquettes sont comprises dans le prix des cartes. Le retour de la feuille de dépôt remplie, sur [osny.bourses@gmail.com](mailto:osny.bourses@gmail.com), avant l'achat de la carte bourse, donne droit aux étiquettes pré-remplies.

DROITS DE PARTICIPATION : 3 € pour les non-adhérents, 1,50 € pour les adhérents à Familles d'Osny et à Familles de France hors Osny sur présentation de leur carte d'adhésion en cours de validité..

Conditions d'acceptation

- Les vêtements en parfait état,
- Les vêtements de ski,
- **Adultes:** 2 pantalons, 2 chemises, 2 chemisiers, 2 jupes, 2 robes, 1 tailleur femme et 1 costume homme maximum 1 imper.
- **Enfants:** accessoires de ski, bonnet, gants écharpes, chaussettes et lunettes,
- Lots de vêtements bébé et jeunes enfants (2 à 3 articles identiques ou un ensemble. Vêtements d'un lot, cousus ensemble) 5 lots de chaque maximum Maillot de bain jusqu'à 12 ans.
- 2 sacs (sac à main et sac à dos) et 2 ceintures

ARTICLES REFUSÉS

- Les sous-vêtements,
- Les vêtements démodés, sales ou tachés,
- Les chaussures, les bijoux.

Ne pas jeter sur la voie publique

Les originaux des feuilles de dépôt sont conservés à l'association.

Les prix de dépôt sont majorés de 20 % à la vente, cette somme est conservée par l'Association pour ses frais d'organisation et œuvres sociales.

Les articles invendus sont rendus. Le montant des articles vendus est réglé par chèque.

Tout article non récupéré est donné à des œuvres caritatives.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des articles déposés et n'effectuera aucun règlement compensatoire.